

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 23 mars 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Monique LE BIHAN

Mme Danielle LANGLOIS
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, Directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, Directeur Général des Services, Ville des Ponts-Cé

POINT N°2 – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PROVISoire DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Monsieur PAVILLON, Président, rappelle que, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil d'administration peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Le conseil d'administration inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement font l'objet d'une reprise anticipée.

Par conséquent, Monsieur le Président, propose à l'assemblée :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022 suivants :

	Budget Principal	Budget annexe résidence autonomie	Budget annexe aide à domicile
Résultats 2022- Section de fonctionnement	30 631,12 €	Sans objet	- 75 862,03 €
Résultats 2022 - Section d'investissement	8 128,82 €	277 413,12€	214,12 €

- d'affecter tout ou partie des résultats de l'exercice 2022 en 2023 dans les conditions suivantes :

	Budget Principal	Budget annexe résidence auto- nomie	Budget annexe aide à domicile
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002)	30 631,12 €	Sans objet	- 47 137,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

